



POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Juin 2026

ARDIAN

PREAMBULE

Ardian dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts conformément à la réglementation en vigueur. Ardian maintient et applique des dispositions organisationnelles et administratives efficaces, en vue de prendre toute mesure raisonnable destinée à identifier, prévenir, gérer et suivre les conflits d'intérêts y compris ceux qui peuvent découler de l'intégration des risques en matière de durabilité afin d'éviter qu'ils ne portent atteinte aux intérêts des fonds¹ et de leurs investisseurs.

1. Les conflits d'intérêts potentiels

Ardian prend toutes les mesures raisonnables pour identifier et gérer les conflits d'intérêts qui peuvent survenir entre :

- (1) Ardian, y compris ses employés ou toute personne directement ou indirectement liée à la société par une relation de contrôle, et un Fonds géré ou les investisseurs dudit fonds ;
- (2) Un Fonds ou les investisseurs de ce Fonds et un autre Fonds ou les investisseurs de cet autre Fonds;
- (3) Un Fonds ou les investisseurs de ce Fonds et un autre client d'Ardian.

L'identification des conflits d'intérêts a conduit à l'élaboration d'une cartographie des conflits d'intérêts. Cette cartographie recense les situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, tel que :

- > Participation des membres de l'équipe de gestion dans les sociétés en portefeuille - si Ardian nomme les membres de l'équipe de gestion comme administrateurs au conseil d'administration d'une société en portefeuille, ces membres peuvent avoir des obligations conflictuelles envers Ardian et la société en portefeuille.
- > Allocation des investissements - des conflits peuvent survenir entre les Fonds ou entre les investisseurs de différents compartiments en fonction de l'allocation des opportunités d'investissement.
- > Traitement préférentiel des investisseurs - dans le cas où certains investisseurs bénéficient de conditions favorables en ce qui concerne les possibilités de co-investissement ou les frais.

2. L'Identification et la gestion des conflits d'intérêts

Ardian a implémenté les dispositifs suivants pour identifier et gérer les conflits d'intérêts :

- > Formation des employés : tous les employés concernés reçoivent une formation périodique sur les exigences réglementaires et légales auxquelles ils sont soumis et les procédures propres à prévenir les conflits d'intérêts. Les conflits que les employés détectent sur la base de ces procédures et principes doivent être signalés à l'équipe Conformité. La Conformité évalue alors la situation et, si nécessaire, le responsable de la conformité consulte le Directoire.
- > Politique en matière de cadeaux et avantages : les procédures internes définissent les règles d'acceptation des cadeaux ou avantages par les employés d'Ardian provenant de relations professionnelles.

¹ Les mandats gérés par Ardian sont également inclus.

- > Transactions personnelles : Ardian établit des règles pour les transactions personnelles de ses employés, ils doivent être en mesure de justifier leurs transactions personnelles sur les marchés financiers à l'équipe Conformité.
- > Allocation des investissements : des politiques formelles ont été adoptées pour répartir les opportunités d'investissement entre les Fonds.
- > Indépendance : Ardian dispose de structures organisationnelles pour s'assurer que les personnes responsables de l'évaluation des actifs sont indépendantes des équipes de gestion.
- > Autres procédures : maintien d'un registre des conflits d'intérêts, procédures de barrière à l'information, le cas échéant.

Lorsque les dispositions organisationnelles ou administratives prises par Ardian pour gérer les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des investisseurs sera évité, la société, informera clairement les investisseurs de la nature ou de la source de ces conflits d'intérêts.

Ardian France

Siège social : 20 place Vendôme, 75001 Paris - France



*Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n° GP- 99039*

*S.A. au capital de 269 447 euros
SIREN 403 201 882 RCS PARIS*

ARDIAN



EUROPE

Paris

20, Place Vendôme
75001 Paris FRANCE
Ph.: +33 1 41 71 92 00

London

1 Grafton Street London, W1S
4FE UNITED KINGDOM
Ph.: +44 207 154 43 00

Frankfurt

Bockenheimer Landstrasse 2-4
60306 Frankfurt am Main
GERMANY
Ph.: +49 69 50 50 41 500

Milan

Galleria de Cristoforis 1 20122
Milano
ITALY
Ph.: +39 02 5844 2401

Madrid

Calle Fortuny 6
Planta 5
28010 Madrid SPAIN
Ph.: +34 913 108 400

Zurich

Bahnhofstrasse 20
8001 Zurich SWITZERLAND
Ph.: +41 44 213 27 27

Jersey

Third Floor, 27 Esplanade St.
Helier
JERSEY, JE2 3QA
Ph.: +44 1534 601 200

Luxembourg

24, avenue Émile-Reuter L-2420
LUXEMBOURG
Ph.: +352 27 44 48 1

Amsterdam Strawinskylaan
3051, Atrium Building, 4th Floor
1077 ZX Amsterdam
THE NETHERLANDS

Stockholm

Cecil Coworking,
Norrandsgatan 10,
111 43 Stockholm SWEDEN

AMERICAS

New York

1370 Avenue of the Americas
New York, NY 10019
UNITED STATES
Ph.: +1 (212) 641 8604

San Francisco

One Market Plaza,
14th floor, Stuart Tower, Suite
1400
San Francisco, CA 94105
UNITED STATES
Ph.: +1 (415) 510 8900

Santiago

Av. Apoquindo 2929,
Of. 1800, Piso 18
Las Condes Santiago, 7550246
CHILE
Ph.: +562-32784600

Montréal

1250 René-Lévesque Ouest, Suite
4010
Montréal QC H3B 4W8
CANADA

MIDDLE EAST

Abu Dhabi

Al Khatem Tower - Floor 23
Abu Dhabi Global Market Square, Al Maryah
Island.
UNITED ARAB EMIRATES Ph.: +971 50 316
22 14

ASIA

Beijing

Unit 20-22, Level 47, China World Tower A
No.1 Jian Guo Men Wai Avenue Chaoyang
District
Beijing 100004, CHINA
Ph.: +86 10 6580-9000

Tokyo

Marunouchi Nijubashi Building 21F 3-2-3
Marunouchi,
Chiyoda-ku, Tokyo 100-0005, JAPAN
Ph.: +81 3 5220 0010

Singapore

1 Temasek Avenue
Unit 36-01 Millenia Tower 039192
SINGAPORE
Ph.: +65 6513-3410

Seoul

13F, West Tower Center 1 Building
26 Euljiro 5-gil, Jung-gu Seoul 04539
SOUTH KOREA
Ph.: +82 2 6220 4800

ARDIAN



Follow Ardian on     | www.ardian.com